

Rivière Nord;

6. Hygiène du milieu;
 7. Santé et bien-être;
 8. Aménagement, urbanisme et développement;
 - 01 Déploiement d'une programme municipale axé sur la gestion des eaux de pluie dans le cadre du Programme pour la gestion durable des eaux de pluie (PGDEP) 2025-2027
 9. Loisirs et culture;
 10. Mot de la Mairesse et affaires diverses;
 11. Période de questions;
 12. Clôture de la séance.
-

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

Période de questions

Conformément au règlement sur la régie interne des séances, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

112-25 Ordre du jour - adoption

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

113-25 Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2025 et, qu'il y a lieu de l'adopter sans modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2025, soit adopté tel qu'il est rédigé.

114-25 Adoption de la liste des comptes à payer, liste des chèques émis et paiements bancaires et salaire des employés

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis et des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer et le salaire des employés pour le mois de juin 2025, et, s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter, et, d'autoriser le paiement des montants suivants :

liste des comptes à payer	643 550,30 \$
liste des chèques émis et paiements bancaires	122 616,62 \$
salaires des employés	91 277,31 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Marie Sergerie

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis et paiements bancaires ainsi que le salaire des employés pour un total 857 444.23 \$, et, autorisation est donnée à la directrice générale et greffière trésorière à payer lesdits comptes.

115-25 Dons et subventions – organismes.

ATTENDU QUE conformément à la Politique d'octroi de dons et de subventions de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Frédéric Morin

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de verser une aide financière aux organismes suivants d'une valeur ou au montant de :

- - Camp Vol d'été Leucan CSN 390 \$
- - Centre de femmes l'Essentielle 200 \$

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à verser les subventions à ces organismes.

116-25 Projet de Règlement numéro 999-25 à caractère provisoire sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE le présent projet de Règlement numéro 999-25 a pour objet de régler provisoirement les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QU'avis de motion a régulièrement été donné par Monsieur Michel Cormier lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2025,

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 26 juin 2025;

ATTENDU QU'aucun citoyen ne s'est manifesté pour émettre des commentaires sur le projet de règlement et que le conseil municipal désire adopter le projet de règlement

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Cormier

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter le projet de Règlement numéro 999-25 à caractère provisoire sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système de traitement des eaux usées. Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 999-25 à caractère provisoire sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système de traitement des eaux usées

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Louis Hébert qu'un projet de règlement 1000-25 modifiant le Règlement numéro 974-23 concernant la délégation de compétence de certains pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés municipaux afin d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, est soumis à

ce conseil et déposé ce jour conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce règlement a pour objectif de tenir compte de la récente réorganisation de la structure municipale et ainsi modifier en conséquence les délégations de compétences octroyées aux fonctionnaires et aux employés municipaux.

Copies du projet de règlement ont été mises à la disposition des conseillères, des conseillers et du public lors de ladite séance.

117-25

Nomination – Directrice du développement durable et social – avancée de la date d'entrée en fonction

ATTENDU QUE le conseil municipal a nommé Madame Chantal Lebel au poste de directeur du développement durable et social lors de la séance ordinaire du 6 mai 2025 avec une entrée en fonction à partir du 7 juillet 2025

ATTENDU QUE Madame Chantal Lebel a pu rejoindre les effectifs de la municipalité plus tôt que prévu, prendre ses fonctions et débiter les nombreux dossiers en cours dès le 26 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Karinne Lebel

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'avancer la date d'entrée en fonction officielle de Madame Chantal Lebel à titre de directrice du développement durable et social de la Municipalité de Saint Jean-Baptiste à partir du 25 juin 2025.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse, Madame Marilyn Nadeau et la directrice générale Madame Suzie Bélanger à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail nommant Madame Chantal Lebel à titre de directrice du développement durable et social, afin d'y consigner les conditions de travail et la nouvelle date d'entrée en fonction.

118-25

Nomination – Coordonnateur du développement durable

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur du développement durable a été approuvé le 11 mars 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a procédé à la publication d'une offre d'emploi afin de pourvoir ledit poste;

ATTENDU QU'un comité de sélection, formé de la mairesse, de la directrice générale et de Madame Karinne Lebel, a procédé à des entrevues;

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Rousseau, actuellement technicien en prévention incendie, a manifesté un intérêt certain pour le poste et s'est démarqué lors du processus de sélection;

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Rousseau répond à toutes les exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer Monsieur Jacques Rousseau à titre de coordonnateur du développement durable de la Municipalité de Saint Jean-Baptiste et que la date d'entrée en fonction soit effective à partir du 30 juin 2025.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse, Madame Marilyn Nadeau et la directrice générale Madame Suzie Bélanger à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail ou un avenant au contrat de travail afin d'y consigner les conditions de travail.

119-25

Nomination – Coordonnateur du développement social

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur du développement social a été approuvé le 11 mars 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a procédé à la publication d'une offre d'emploi afin de pourvoir ledit poste;

ATTENDU QU'un comité de sélection, formé de la mairesse, de la directrice générale et de Madame Chantal Label, a procédé à des entrevues;

ATTENDU QUE Madame Valérie Rousseau, actuellement en congé de maternité, a manifesté un intérêt certain pour le poste et s'est démarquée lors du processus de sélection;

ATTENDU QUE Madame Valérie Rousseau répond à toutes les exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Marie Sergerie

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer Madame Valérie Rousseau à titre de coordonnateur du développement social de la Municipalité de Saint Jean-Baptiste et que la date d'entrée en fonction soit effective à partir du mois d'octobre 2025.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse, Madame Marilyn Nadeau et la directrice générale Madame Suzie Bélanger à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail afin d'y consigner les conditions de travail.

120-25

Résolution d'appui au projet de loi 104, Loi modifiant diverses dispositions afin de notamment donner suite à certaines demandes du milieu municipal, en particulier pour le volet concernant la gouvernance de la CMM

CONSIDÉRANT QUE le 21 mai 2025, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, a déposé à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi n° 104, Loi modifiant diverses dispositions afin de notamment donner suite à certaines demandes du milieu municipal ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi vise à rééquilibrer la gouvernance de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en ajustant la composition de son conseil et de son comité exécutif pour mieux refléter l'évolution démographique de la région métropolitaine ;

CONSIDÉRANT QUE la proportion des électeurs de l'agglomération de Montréal est passée de 51 % en 2005 à 46 % aujourd'hui, ce qui justifie une représentation accrue des municipalités des couronnes nord et sud ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 104 répond aux demandes exprimées depuis plusieurs années par les municipalités de la région métropolitaine, notamment en matière de gouvernance, de fiscalité et d'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les élus des couronnes nord et sud, incluant la Table des préfets et élus de la Couronne-Nord (TPECN) et la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPECS), ont accueilli favorablement ce projet de loi, le considérant comme une avancée significative vers une gouvernance plus équitable de la région métropolitaine ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 104 constitue une première réforme majeure de la gouvernance de la CMM en plus de 20 ans, démontrant la volonté du gouvernement de moderniser les structures décisionnelles pour mieux refléter la réalité actuelle du Grand Montréal ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que ce projet de loi soit adopté dans sa forme actuelle afin de préserver l'équilibre recherché entre les différentes composantes du territoire métropolitain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- Que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste salue le dépôt du projet de loi n° 104 par la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, Mme Andrée Laforest, et la remercie pour son engagement envers une gouvernance plus représentative de la région métropolitaine ;
- Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de maintenir l'intégrité des dispositions du projet de loi n° 104 concernant la gouvernance de la Communauté métropolitaine de Montréal, telles que déposées, sans y apporter de modifications, afin d'assurer une adoption rapide et efficace de cette réforme essentielle pour l'équilibre démocratique de la région métropolitaine ;

- De transmettre la présente résolution à Monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, à Mme Suzanne Roy, ministre responsable de la Montérégie, à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et d'Habitation ainsi qu'aux mairesses et maires des 82 municipalités membres de la Communauté métropolitaine de Montréal.

121-25

Demande d'intervention auprès du ministère des Transports concernant l'abord du croisement de la route numérotée 229 avec le Rang de la Rivière Nord

ATTENDU QU'un récent aménagement provisoire du croisement de la route numérotée 229 (chemin Benoit) avec le Rang de la Rivière Nord a sécurisé ledit croisement par l'adjonction d'une signalisation d'arrêt à chaque branche de l'intersection

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a constaté que la circulation à cette intersection a considérablement gagné en sécurité, notamment pour les véhicules démarrant du Rang de la Rivière Nord;

ATTENDU QU'un gain de sécurité a également pu être constaté au niveau de l'intersection de cette même route avec la route numérotée 227, du fait du ralentissement des véhicules venant du chemin Benoit sur la portion entre le Rang de la Rivière Nord et l'intersection avec la route numérotée 227 ;

ATTENDU QUE la route 229 est sous l'entière responsabilité et gestion du ministère des Transports quant à l'aménagement et la sécurisation de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé résolu à l'unanimité des membres du conseil de demander au ministère des Transports de procéder à des travaux d'aménagement et de sécurisation sur la route 229 au croisement avec le Rang de la Rivière Nord

Il est également résolu que la Municipalité demande à être consultée et entendue par le ministère des Transports quant à la stratégie et à la planification des travaux d'aménagement.

Il est également convenu de faire parvenir copie de la présente au député de Borduas, Monsieur Simon Jolin-Barrette, afin de l'informer de cette demande, ainsi qu'à Madame Suzanne Roy, ministre responsable de la Montérégie et à Madame Geneviève Guibault, Ministre des Transports et de la Mobilité Durable.

122-25

Déploiement d'une programme municipale axé sur la gestion des eaux de pluie dans le cadre du Programme pour la gestion durable des eaux de pluie (PGDEP) 2025-2027

CONSIDÉRANT QUE les eaux pluviales du centre de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste aboutissent à l'usine de traitement des eaux usées et viennent augmenter le volume à traiter ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mettre en œuvre un programme axé sur la gestion des eaux de pluie ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme aura pour conséquence, notamment, de diminuer les quantités d'eaux de pluie à traiter par l'usine de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE le programme pour la gestion durable des eaux de pluie (PGDEP) 2025-2027 offre un soutien financier pour le déploiement d'un programme municipal axé sur la gestion durable des eaux de pluie ;

CONSIDÉRANT QUE le programme municipal envisagé s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le PGDEP 2025-2027

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Louis Hébert

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- Que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste déploie un programme municipal de gestion des eaux pluviales ;
- Que le conseil municipal propose au gouvernement du Québec ce programme municipal dans le cadre du PGDEP 2025-2027 et sollicite l'aide financière qui l'accompagne ;

- De joindre la présente résolution à la demande qui sera adressée au Gouvernement du Québec

123-25

Clôture de la séance

Il est proposé par Madame Audrey Marie Sergerie

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 20 h 24.

La directrice générale,

La présidente,
